Nos morts

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 11

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

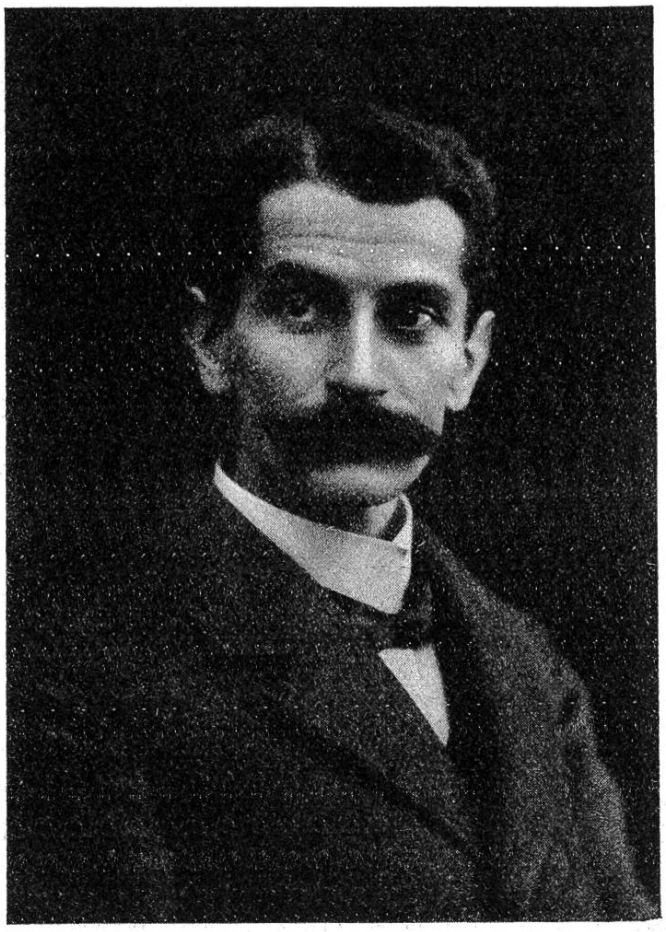
http://www.e-periodica.ch

NOS MORTS.

† Alfred Bachmann, inspecteur forestier cantonal.

Le 2 juillet est décédé à Langenbruck M. *Alfred Bachmann,* inspecteur forestier cantonal du demi-canton de Bâle-Campagne, à l'âge de 38 ans.

Au bord de la tombe du camarade défunt, l'adieu lui fut adressé par l'inspecteur forestier Garonne, parlant au nom du Département cantonal de l'Intérieur. De ce discours, nous extrayons les brèves notes suivantes:



Enfant des montagnes du canton de Schwyz, A. Bachmann, ses études forestières achevées, fit son stage à l'arrondissement forestier de Berne. Puis, le 1er janvier 1908, il fut nommé adjoint à la Direction des forêts du canton de Berne, poste qu'il conserva pendant 6 ans. Le 1er janvier 1914, M. J. Müller, inspecteur forestier cantonal de Bâle-Campagne ayant été appelé à revêtir les mêmes fonctions à Bâle-Ville, M. Bachmann fut désigné comme son successeur. Au bout de $8^1/_2$ ans d'une activité souvent interrompue par la maladie, la mort est venue nous le ravir.

Consciencieux et modeste, le défunt s'est acquitté de ses fonctions d'une façon distinguée, faisant preuve de beaucoup de tact dans ses rapports avec les autorités communales. Il a témoigné une vive sym-

pathie à l'Association cantonale des préposés forestiers, encourageant de toutes ses forces le développement professionnel du corps forestier.

Le ravitaillement en bois de feu et bois de service pendant les années de guerre valut au défunt un surcroît considérable de travail. Il s'en acquitta infatigablement, bien que les germes de la maladie qui devait l'emporter plus tard se fissent déjà sentir. Son état s'étant aggravé, des séjours dans le Midi et dans des stations de montagne devinrent nécessaires. Ils furent, hélas, impuissants à lutter contre le mal dont souffrait notre camarade. Lui, cependant, conservait un espoir imperturbable. En automne 1920, faisant une cure à Arosa, il était plein de confiance et croyait fermement en sa guérison ; ce lui était un réconfort de penser que le Département de l'Intérieur l'avait autorisé à fixer dorénavant son domicile à Langenbruck. C'est dans ce village qu'il est mort, en pleine jeunesse, ayant abondamment semé, mais n'ayant pu, hélas, rien récolter des fruits de son utile travail.

Les camarades de Bachmann et le canton de Bâle-Campagne garderont un bon souvenir de ce modeste et consciencieux forestier qui leur a été repris si jeune encore. Qu'il repose en paix !

(Extrait du discours prononcé sur la tombe du défunt par M. Garonne, inspecteur forestier communal.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice de 1921/22.

(Présenté par le président à l'assemblée générale du 21 août 1922, à Altdorf.)

(Fin.)

D'accord avec d'autres sociétés, nous avons appuyé une demande rédigée par l'Association d'économie forestière, adressée à toutes les entreprises suisses de transport par voie ferrée et aux propriétaires de voies industrielles. On y conseille de recourir davantage à l'emploi de traverses en bois à la place de celles en fer. — Nouvelle requête, le 13 janvier 1922, de l'Association suisse des industriels sur bois en faveur d'une réduction des tarifs de transport par chemins de fer pour les bois sciés. Ici encore, l'Association d'économie forestière nous a appuyés.

La division du commerce du Département fédéral de l'Economie publique a adressé, en avril 1922, une circulaire à diverses associations en vue d'obtenir des propositions pour le projet du nouveau tarif douanier. L'Inspection fédérale des foréts a convoqué à ce sujet, le 4 mai, à Lucerne, une conférence à laquelle ont pris part des délégations de notre Société, de l'Association d'économie forestière et du Secrétariat des paysans. Les résultats de cette conférence ont été mis au point, le 22 mai, à Olten, par une commission de rédaction dont faisait partie votre président. La requête qui en fut la conclusion, rédigée par le secrétaire de ladite association, fut transmise le 27 mai au Département